

RCS : THONON LES BAINS

Code greffe : 7402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de THONON LES BAINS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00263

Numéro SIREN : 819 505 116

Nom ou dénomination : A.A.S. 74

Ce dépôt a été enregistré le 17/03/2020 sous le numéro de dépôt B2020/001734

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
THONON LES BAINS

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/001734**
n° de gestion : **2016B00263**
n° SIREN : **819 505 116 RCS Thonon-les-Bains**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Thonon Les Bains certifie avoir procédé le 17/03/2020
à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

A.A.S. 74 - Société par actions simplifiée
250 rue de la Fiogere 74500 Publier -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



321363

①

BILAN SIMPLIFIÉ

N°2033-A-SD 2018
THONON LES BAINS

Désignation de l'entreprise A.A.S. 74

Adresse de l'entreprise 250 RUE DE LA FIOGERE 74500 PUBLIER

SIREN

8 1 9 5 0 5 1 1 6

Durée de l'exercice en nombre de mois*

1 2

Durée de l'exercice précédent*

1 0

Néant ☐

				Exercice N clos le	
				3 1 1 2 0 1 7	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	2 275	9 100
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
	Total I (5)	044	048	2 275	9 100
ACTIF CIRCULANT	STOCKS { Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	2 677	
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068	070	36 566	
	Autres* (3)	072	074	5 053	
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	41 212	
	Charges constatées d'avance*	092	094		
Total II		096	098	85 508	
Total général (I + II)		110	112	2 275	94 608
PASSIF.				Exercice N 1	NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	Certifié conforme à l'original		120	1 000
	Écarts de réévaluation			124	
	Réserve légale	x		126	
	Réserves réglementées*			130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131		132	
	Report à nouveau			134	(494)
	Résultat de l'exercice			136	18 941
	Provisions réglementées			140	
	Total I			142	19 447
	Provisions pour risques et charges			Total II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	36 124
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	2 388
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	10 775	172	36 650
	Produits constatés d'avance			174	
Total III				176	75 161
Total général (I + II + III)				180	94 608
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	11 375
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A.A.S. 74

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 1 7

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services*	217		218	95 718
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222
	Production immobilisée*					224
	Subventions d'exploitation reçues					226
	Autres produits					230
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232 95 718
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234
	Variation de stock (marchandises)*					236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238 40 738
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240 (1 686)
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242 23 234
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243 244 417
	Rémunérations du personnel*					250 5 500
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252 2 815
	Dotations aux amortissements*					254 2 275
	Dotations aux provisions					256
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)					264 73 294

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	22 424
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)		294	141
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	3 343
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	18 941

B — RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	18 941	314
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles*	322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324	3 343	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	249		251
	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 series D)			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		

Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997		
	Entreprises nouvelles (44. series)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. series A)	989
	ZRD (44. undecies)	127	ZRR (44. quinquies)	138
	Bassins d'emplois à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Fôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	990
	ZFA (44. quinquies)	345	Investissements outre-mer	344
	Ceinture due au report en arrière du déficit			346
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)			655

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	22 284	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356		
	Déficits antérieurs reportables : *	494	dont imputés sur le résultat :	360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	22 284	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : A. A. S. 74										Néant ☐		
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	11 375	444		446	11 375			
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456				
	Matériel de transport	460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476				
	Immobilisations financières	480		482		484		486				
TOTAL		490		492	11 375	494		496	11 375			
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Immobilisations incorporelles			500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516				
	Constructions	520		522		524		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	2 275	534		536	2 275			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546				
	Matériel de transport	550		552		554		556				
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566				
TOTAL			570		572	2 275	574		576	2 275		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme						
					⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19% (1)		579	Régularisations		590	583	594	595				
Résultat net de la cession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591					
TOTAL					596	585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : A.A.S. 74

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisa- tions corporelles	760	765
TOTAL	770	775

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	494
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	494
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	494

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : A.A.S. 74		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01012017		et clos le : 31122017	
Durée en nombre de mois		1 2	
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	121		
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152		
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022		
Effectifs au sens de la CVAE *	023		
Période de référence	024	du	160 au
Date de cessation	186		
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectif moyen du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2018

Désignation de l'entreprise A.A.S. 74

Néant ☐

Adresse de l'entreprise 250 RUE DE LA FIOGERE 74500 PUBLIER

SIREN

8 1 9 5 0 5 1 1 6

Durée de l'exercice en nombre de mois*

1 2

Durée de l'exercice précédent*

1 0

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 1 7

ACTIF

Brut

1

Amortissements-Provisions

2

Net

3

ACTIF	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	Autres *	010 014	012 016		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations corporelles *			028	030	11 375	2 275 9 100
	Immobilisations financières * (1)			040	042		
	Total I (5)			044	048	11 375	2 275 9 100
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052	2 677	2 677
		Marchandises *		060	062		
		Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	070	36 566	36 566
		Autres* (3)		072	074	5 053	5 053
		Valeurs mobilières de placement		080	082		
		Disponibilités		084	086	41 212	41 212
		Charges constatées d'avance*		092	094		
	Total II			096	098	85 508	85 508
	Total général (I + II)			110	112	96 883	2 275 94 608

PASSIF.

Exercice N NET

1

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	1 000
	Écarts de réévaluation		124	
	Réserve légale		126	
	Réserves réglementées*		130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131	132	
	Report à nouveau		134	(494)
	Résultat de l'exercice		136	18 941
	Provisions réglementées		140	
	Total I		142	19 447
	Provisions pour risques et charges		Total II	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	36 124
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	2 388
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	10 775	36 650
	Produits constatés d'avance		174	
Total III			176	75 161
Total général (I + II + III)			180	94 608
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A. A. S. 74

Néant ☐

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13 1 1 2 2 0 1 7

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services*	217		218	95 718
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	95 718
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	40 738
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	(1 686)
	Autres charges externes*	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier :)			242	23 234
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243	244	417
	Rémunérations du personnel*				250	5 500
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	2 815
	Dotations aux amortissements*				254	2 275
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	73 294

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I + II)					270	22 424
Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)		294	141
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348			
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	3 343
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	18 941

B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	18 941	314
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	3 343	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
	Entreprises nouvelles (44. series)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342
	Reprises d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. series A)	989	
	ZRD (44. septies)	127		ZRR (44. quinquies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 undecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	990	
	Dont divers	ZFA (44. quinquies)	345	Investissements outre-mer	344	350
		Créance due au report en arrière du déficit			346	
		Déductibles exceptionnelles (Art. 39 decies)			655	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	22 284
					354	

Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière*		356			
	Déficits antérieurs reportables : *	494				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370	22 284
					372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : A.A.S. 74										Néant ☐	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *					
ACTIF IMMOBILISÉ						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406						
	Autres	410	412	414	416						
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426						
	Constructions	430	432	434	436						
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	11 375 444	446	11 375					
	Installations générales, agencements divers	450	452	454	456						
	Matériel de transport	460	462	464	466						
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476						
	Immobilisations financières	480	482	484	486						
TOTAL		490	492	11 375 494	496	11 375					
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500	502	504	506						
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516						
	Constructions	520	522	524	526						
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	2 275 534	536	2 275					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546						
	Matériel de transport	550	552	554	556						
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566						
	TOTAL	570	572	2 275 574	576	2 275					
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées vides de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5						
	6	7	8	9	10						
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme 19% ⑥ 15% ou 12,8% ⑦ 0% ⑧					
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19% (1)				579	Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).						591					
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : A.A.S. 74

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	494
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	494
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	494

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2033-E-SD 2018

Désignation de l'entreprise : A.A.S. 74		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01012017		et clos le : 31122017	
Durée en nombre de mois		1 2	
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	121		
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152		
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022		
Effectifs au sens de la CVAE *	023		
Période de référence	024	du	160 au
Date de cessation	186		
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectif moyen du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

①

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2018

Désignation de l'entreprise A.A.S. 74

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 250 RUE DE LA FIOGERE 74500 PUBLIER

SIREN

8 1 9 5 0 5 1 1 6

Durée de l'exercice en nombre de mois*

1 2

Durée de l'exercice précédent*

1 0

Exercice N clos le
3 1 1 2 0 1 7

ACTIF

Brut
1Amortissements-Provisions
2Net
3

ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *	010		012		
			Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028	11 375	030	2 275	9 100	
	Immobilisations financières * (1)		040		042			
			Total I (5)	044	11 375	048	2 275	9 100
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	2 677	052		2 677
		Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	36 566	070		36 566
		Autres* (3)		072	5 053	074		5 053
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	41 212	086		41 212	
	Charges constatées d'avance*		092		094			
		Total II	096	85 508	098		85 508	
		Total général (I + II)	110	96 883	112	2 275	94 608	

PASSIF.

Exercice N
1 NET

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		Certifié conforme à l'original		120	1 000	
	Écarts de réévaluation				124		
	Réserve légale		X		126		
	Réserves réglementées*				130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*		131	)	132		
	Report à nouveau				134	(494)	
	Résultat de l'exercice				136	18 941	
	Provisions réglementées				140		
					Total I	142	19 447
Provisions pour risques et charges					Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164	36 124	
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166	2 388	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		169	10 775)	172	36 650	
Produits constatés d'avance				174			
					Total III	176	75 161
					Total général (I + II + III)	180	94 608
REVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	11 375
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A.A.S. 74

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 1 7

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*					209		210	
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	{			214	
			Services*			215			
							217		218
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222	
	Production immobilisée*							224	
	Subventions d'exploitation reçues							226	
Autres produits							230		
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	95 718
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)							234	
	Variation de stock (marchandises)*							236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)							238	40 738
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*							240	(1 686)
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)							242	23 234
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243			244	417
	Rémunérations du personnel*							250	5 500
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252	2 815
	Dotations aux amortissements*							254	2 275
	Dotations aux provisions							256	
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*			259		262	
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260			
		Total des charges d'exploitation (II)						264	73 294
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	22 424
Produits financiers (III)		280			Charges financières (V)			294	141
Produits exceptionnels (IV)								290	
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347			300		
		dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
Impôts sur les bénéfices* (VII)								306	3 343
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)								310	18 941

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312

18 941

314

Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	3 343		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247				330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option					251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44. sexes)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. series A)	989		
	ZRD (44. undecies)	127		ZRR (44. quidecies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	990		
	ZFA (44. quidecies)	345		Investissements outre-mer	344		350
	Créance due au report en arrière du déficit				346		
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies)				655		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfices col. 1
Déficit col. 2

352

22 284

354

Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
	Déficits antérieurs reportables : *	494					360

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfices col. 1
Déficit col. 2

370

22 284

372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : A.A.S. 74										Néant ☐			
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial		400		402		404		406				
	Autres		410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains		420		422		424		426				
	Constructions		430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442	11 375	444		446	11 375			
	Installations générales, agencements divers		450		452		454		456				
	Matériel de transport		460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476				
	Immobilisations financières		480		482		484		486				
TOTAL			490		492	11 375	494		496	11 375			
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles				500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains			510		512		514		516			
	Constructions			520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels			530		532	2 275	534		536	2 275		
	Installations générales, agencements, aménagements divers			540		542		544		546			
	Matériel de transport			550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles			560		562		564		566			
TOTAL				570		572	2 275	574		576	2 275		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5			
		6		7		8		9		10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme*	Long terme							
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL		578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19% (1)				579	Régularisations		590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).								591					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : A.A.S. 74

Néant ☐**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisa- tions corporelles	760	765
TOTAL	770	775

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	494
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	494
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	494

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : A.A.S. 74	Néant ☐			
Exercice ouvert le : 01012017	et clos le : 31122017	Durée en nombre de mois	1	2
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105			
TOTAL 1	106			
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143			
Subventions d'exploitation reçues	113			
Variation positive des stocks	111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153			
TOTAL 2	144			
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)				
Achats	121			
Variation négative des stocks	145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150			
TOTAL 3	152			
IV - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137		
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD				
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022			
Effectifs au sens de la CVAE *	023			
Période de référence	024	du	160	au
Date de cessation	186			
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs				
Effectif moyen du personnel *	376			
dont apprentis	657			
dont handicapés	651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

SAS A.A.S. 74
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
Siège : 250, rue de la Fiogère 74500 Publier
RCS : 819 505 116

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

du 29/06/2018

L'an Deux Mille Dix Huit,

Le vingt neuf juin,

A Publier

Le Président associé unique, M. AKROUR AKIM, de la société susnommée au capital de 1 000 euros, a pris la décision ordinaire suivante :

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017 et quitus à la gérance.
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Approbation s'il y a lieu des conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966 .
- Rémunération de la gérance .
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2017
- le rapport de gestion établi par la gérance
- le texte des projets de résolution soumis à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels à savoir : le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31/12/2017 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Conformément à la proposition de la gérance, l'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice font apparaître un résultat de 18 941 € qui sera affecté ainsi :

Résultat de l'exercice	18 941 €
Réserve légale	100 €
Au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 18 347 €.	18 941 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 19 447 €.

Si le montant des capitaux propres devient inférieur à la moitié du capital social, il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article 68 de la loi du 24 juillet 1966, de statuer s'il y a lieu à la dissolution anticipée de la Société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée constate que la prime de M. AKROUR AKIM pour l'exercice clos le 31/12/2017 est de 0 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé.

Le Président de la Séance
AKROUR AKIM



SAS A.A.S. 74
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
Siège : 250, rue de la Fiogère 74500 Publier
RCS : 819 505 116

RAPPORT DE GESTION
de la gérance à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle du 29/06/2018

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Durant l'exercice clos le 31/12/2017, l'activité de la Société a été la suivante :

Elle est décrite dans le bilan en annexe.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 01/01/2018 sont les suivants :

La maîtrise des charges de structures.
Rémunération pour le Président

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 5 500 €.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 2 815 €
Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 73 294 €.

Le bénéfice d'exploitation ressort pour l'exercice à 22 424 €

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde de - 141 € des produits et frais financiers, il s'établit à 22 283 €.

Le résultat exceptionnel est de 0 €

Le résultat net après impôts est de 18 941 €

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat de 18 941 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Résultat de l'exercice	18 941 €
Réserve légale	100 €
Au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 18 347 €.	18 941 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 19 447 €.

Si le montant des capitaux propres devient inférieur à la moitié du capital social, il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article 68 de la loi du 24 juillet 1966, de statuer s'il y a lieu à la dissolution anticipée de la Société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente assemblée.

.

- Rémunération du Président

Une prime est prévue pour le Président pour l'exercice 2017 d'un montant de 11 700 € si la trésorerie le permet.

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

LA GERANCE



SAS A.A.S. 74
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
Siège : 250, rue de la Fiogère 74500 Publier
RCS : 819 505 116

RAPPORT SPECIAL
de la gérance à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle du 29/06/2018

En application de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, nous portons à votre connaissance qu'aucune convention visée auxdits articles n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'G' followed by a horizontal line and two vertical lines.

SAS A.A.S. 74
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
Siège : 250, rue de la Fiogère 74500 Publier
RCS : 819 505 116

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
du 29/06/2018
RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
de l'exercice clos le 31/12/2017

L'Assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le résultat de 18 941 € de l'exercice de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	18 941 €
Réserve légale	100 €
Au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 18 347 €.	18 941 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 19 447 €.

Si le montant des capitaux propres devient inférieur à la moitié du capital social, il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article 68 de la loi du 24 juillet 1966, de statuer s'il y a lieu à la dissolution anticipée de la Société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

LA GERANCE



SAS A.A.S. 74
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
Siège : 250, rue de la Fiogère 74500 Publier
RCS : 819 505 116

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 29/06/2018

L'an Deux Mille Dix Huit,

Le vingt neuf juin,

A Publier

Le Président associé unique, M. AKROUR AKIM, de la société susnommée au capital de 1 000 euros, a pris la décision ordinaire suivante :

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017 et quitus à la gérance.
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Approbation s'il y a lieu des conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966 .
- Rémunération de la gérance .
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2017
- le rapport de gestion établi par la gérance
- le texte des projets de résolution soumis à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels à savoir : le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31/12/2017 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Conformément à la proposition de la gérance, l'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice font apparaître un résultat de 18 941 € qui sera affecté ainsi :

Résultat de l'exercice	18 941 €
Réserve légale	100 €
Au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 18 347 €.	18 941 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 19 447 €.

Si le montant des capitaux propres devient inférieur à la moitié du capital social, il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article 68 de la loi du 24 juillet 1966, de statuer s'il y a lieu à la dissolution anticipée de la Société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée constate que la prime de M. AKROUR AKIM pour l'exercice clos le 31/12/2017 est de 0 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé.

Le Président de la Séance
AKROUR AKIM



SAS A.A.S. 74
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
Siège : 250, rue de la Fiogère 74500 Publier
RCS : 819 505 116

RAPPORT DE GESTION
de la gérance à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle du 29/06/2018

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Durant l'exercice clos le 31/12/2017, l'activité de la Société a été la suivante :

Elle est décrite dans le bilan en annexe.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 01/01/2018 sont les suivants :

La maîtrise des charges de structures.
Rémunération pour le Président

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 5 500 €.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 2 815 €
Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 73 294 €.

Le bénéfice d'exploitation ressort pour l'exercice à 22 424 €

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde de - 141 € des produits et frais financiers, il s'établit à 22 283 €.

Le résultat exceptionnel est de 0 €

Le résultat net après impôts est de 18 941 €

- Proposition d'affectation du résultat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat de 18 941 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

Résultat de l'exercice	18 941 €
Réserve légale	100 €
Au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 18 347 €.	18 941 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 19 447 €.

Si le montant des capitaux propres devient inférieur à la moitié du capital social, il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article 68 de la loi du 24 juillet 1966, de statuer s'il y a lieu à la dissolution anticipée de la Société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente assemblée.

.

- Rémunération du Président

Une prime est prévue pour le Président pour l'exercice 2017 d'un montant de 11 700 € si la trésorerie le permet.

Nous allons par ailleurs vous présenter notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

LA GERANCE



SAS A.A.S. 74
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
Siège : 250, rue de la Fiogère 74500 Publier
RCS : 819 505 116

RAPPORT SPECIAL
de la gérance à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle du 29/06/2018

En application de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, nous portons à votre connaissance qu'aucune convention visée auxdits articles n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

La Gérance



SAS A.A.S. 74
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €
Siège : 250, rue de la Fiogère 74500 Publier
RCS : 819 505 116

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
du 29/06/2018
RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
de l'exercice clos le 31/12/2017

L'Assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le résultat de 18 941 € de l'exercice de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	18 941 €
Réserve légale	100 €
Au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 18 347 €.	18 941 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 19 447 €.

Si le montant des capitaux propres devient inférieur à la moitié du capital social, il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article 68 de la loi du 24 juillet 1966, de statuer s'il y a lieu à la dissolution anticipée de la Société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

LA GERANCE

